



LE BATONNIER

4000 Liège, le 29/10/09
Palais de Justice – 16

M. Excellency Bashar al-Assad
Président de la République
Presidential Palace - Al-rashid Street
Damascus - Syrian Arab Republic
Fax : 00.963.11.332.3410

M. Excellency Ahmad Yunis
Ministry of Justice
Al-Nasr Street
Damascus - Syrian Arab Republic
Fax : 00.963.11.666.2460

M. Excellency Major Sa'id Mohamed
Sammour - Minister of Interior
'Adb al-Rahman Shahbandar Street
Damascus - Syrian Arab Republic
Fax : 00.963.11.222.3428

Your Excellency,
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,

Concerne : D.165 – Me Haitan al Maleh

Le barreau de Liège qui s'était déjà permis de vous écrire, en date du 27 août dernier à la suite de l'arrestation et de l'inculpation de Maître Muhannad al Hassani, avocat syrien de renom, membre du barreau de Damas depuis plus de 15 ans et président de l'organisation syrienne pour les droits humains, « Swasiya », vient d'apprendre avec la plus grande inquiétude la toute récente arrestation de Maître Haitan al Maleh, l'un des avocats chargés de la défense de Maître al Hassani.

Nous ignorons actuellement les motifs de cette détention mais ne pouvons que la mettre en relation avec le fait que Maître Haitan al Maleh avait tenu des propos critiques à l'égard du pouvoir à l'occasion d'une émission de télévision diffusée le 12 octobre par la chaîne Barada TV.

Le barreau de Liège souhaite, à nouveau, rappeler que le libre exercice de la profession d'avocat, dans le respect des règles déontologiques et professionnelles, doit être reconnu et protégé par les autorités syriennes en toute circonstance.

Il est impératif que les Hautes Autorités syriennes veillent à ce que les avocats puissent remplir leur rôle spécifique au sein d'un système de justice équilibré, en toute indépendance, sans entrave, intimidation, harcèlement ou ingérence indue, et qu'ils ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés, de poursuites pour tout comportement qu'ils ont adopté conformément à leurs obligations et normes professionnelles et à leur déontologie.

Les avocats, comme tous les autres citoyens, mais, à raison de la mission qui leur est assignée, plus encore que les autres citoyens, doivent se voir garantir le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, en application des articles 19 et 22 du pacte international sur les droits civils et politiques. Le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice, la promotion et la protection des droits de l'homme, doit leur être fermement garanti, de même que celui d'adhérer à des organisations ou d'en constituer, et d'assister à leurs réunions, sans subir de restriction professionnelle du fait de leurs actes légitimes ou de leur adhésion à une organisation légitime.

Le barreau de Liège vous prie dès lors, avec confiance, de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour que Maîtres al Hassani et al Maleh ne soient pas l'objet de poursuites injustes, simplement du fait des fonctions qu'ils assument au sein d'une organisation de défense des droits humains.

Je vous prie d'agréer, Your Excellency, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Bâtonnier de l'Ordre,
Stéphane GOTHOT.



LE BATONNIER

4000 Liège, le 29/10/09
Palais de Justice – 16

M.Mohammed Jihad LAHAM
Damascus Bar - 5th Floor
Mayssaloun Street
Opposite of Cham Palace Hotel
Salhya Square - PO Box 7541
Damascus - Syriam Arab Republic
Fax : 00.963.11.222.25.14

M.Mohammed Walid Al Atach
Syriam Bar Associations
Mayssaloun Street
Ministry of Economy Building
PO Box 7541
Damascus - Syriam Arab Republic
Fax : 00.963.11.222.28.64

Monsieur le Bâtonnier,
Monsieur le Président,

m. réf. (à rappeler svp) : Me Haitan al Maleh

Le barreau de Liège vient d'apprendre, après l'arrestation en juillet de Maître Muhannad al Hassani, celle survenue ce 12 octobre, d'un de ses défenseurs, Maître Haitan al Maleh.

Par des correspondances dont vous trouverez copie en annexe, le barreau de Liège se permet d'interpeller Monsieur Bashar al-Assad, Président de la justice, ainsi que son Excellence Ahmad Yunis et son Excellence Sa'id Mohamed Sammour, ministres de la justice et de l'intérieur, pour qu'ils fassent le nécessaire pour que les traitements discriminatoires dont sont victimes Maîtres Muhannad al Hassani et Haitan al Maleh prennent fin et qu'ils bénéficient de toutes les garanties d'un procès équitable.

Nous sommes persuadés que votre barreau et votre association auront à cœur de défendre cette position et de l'appuyer auprès des Hautes Autorités syriennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Bâtonnier de l'Ordre,
Stéphane GOTHOT.



LE BATONNIER

4000 Liège, le 29/10/09
Palais de Justice – 16

Monsieur Yves LETERME
Ministre des affaires étrangères
Rue des Petits Carmes 15
1000 BRUXELLES

Monsieur le Ministre,

Concerne : Soutien à Me Haitan al Maleh

Le Barreau de Liège vient d'apprendre, après l'arrestation en juillet de Maître Muhannad al Hassani, celle survenue ce 12 octobre, d'un de ses défenseurs, Maître Haitan al Maleh.

Nous nous permettons, par des correspondances dont vous trouverez copie en annexe, d'interpeller Monsieur Bashar al-Assad, Président de la justice, ainsi que son Excellence Ahmad Yunis et son Excellence Sa'id Mohamed Sammour, ministres de la justice et de l'intérieur, Monsieur le Bâtonnier Mohammed Jihad Laham et Monsieur le Président Mohammed Walid Al Atach afin qu'ils fassent le nécessaire pour que les traitements discriminatoires dont sont victimes Maîtres Muhannad al Hassani et Haitan al Maleh prennent fin et qu'ils bénéficient de toutes les garanties d'un procès équitable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments déferents.

Le Bâtonnier de l'Ordre,
Stéphane GOTHOT.